Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260320-D_2026_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOPHE DE VALAINS

Le 20 mars 2026 à 19 heures 00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur MARTIN Serge doyen d'âge.
Sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Michelle GARAVAGLIA, le Maire sortant, le 15 février 2026, convocation publiée le 15 février 2026.

Étaient présents : 09 – THOMAS Sylvain, JOURDAN Karine, LEVIN Floran, RUFFAULT Catherine, COURSIN Eddy, SOTO Karine, MARTIN Serge, SENECHAL Claire, SOUL Iolann formant l'ensemble des membres en exercice.
Excusé : 0
Absentes : 0
Procuration : 0

Madame SOTO Karine est nommé **secrétaire de séance**.

Détermination du nombre d'adjoint

Délibération 2026 – 07

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte-tenu
De la transmission en Préfecture le 20 mars 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.